

# ARMEMENT DES EAUX ET FORÊTS

SECONDE PARTIE

LES ARMES  
DES OFFICIERS ET AGENTS

Pourquoi l'ordonnance d'Août 1669 ne laisse pas aux officiers la liberté de porter une arme, alors que les gardes sont autorisés à porter le pistolet ?

Est-ce que le législateur ne les positionne pas uniquement dans une fonction judiciaire, alors que le garde a des missions de contrôle de terrain ?

Est-ce le titre de noblesse d'un grand nombre d'officiers des maîtrises qui leur permettait déjà de porter une arme ?

Il faut attendre l'arrêt du Conseil d'État du 6 juin 1682 pour que le maître particulier d'Autun puisse porter des armes dans les fonctions de son office.

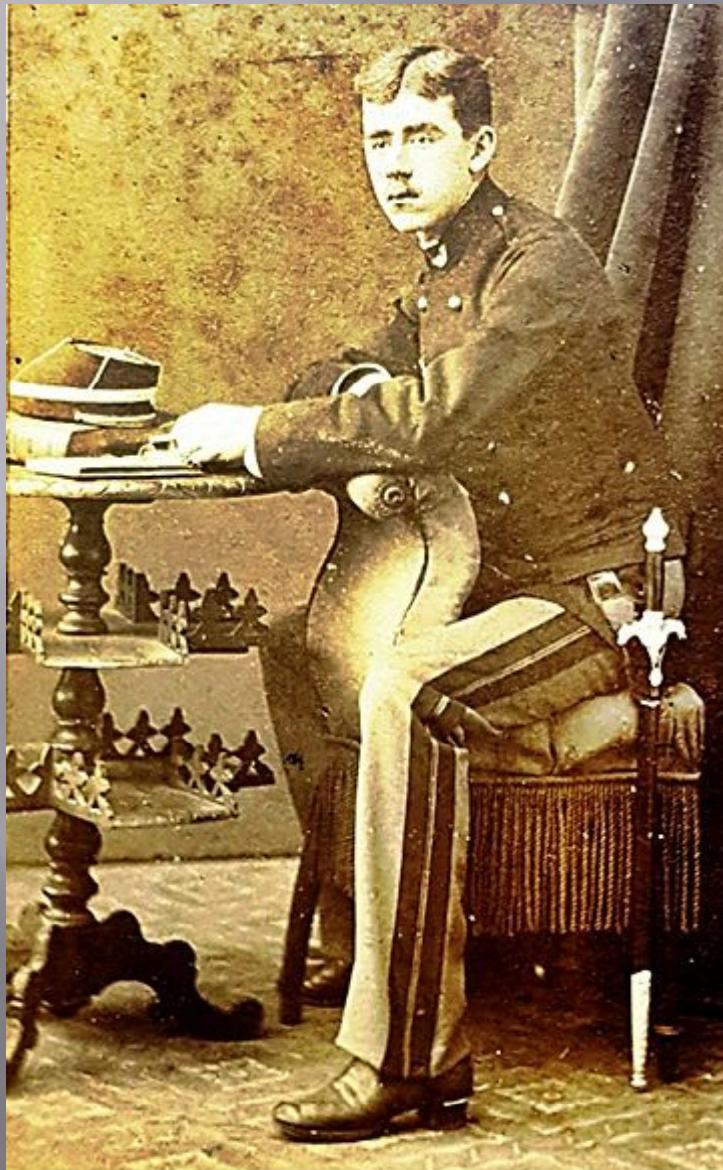
Puis, c'est l'Édit de mars 1706 (art 5) qui va permettre aux officiers de porter un fusil.

Enfin, des arrêts du Conseil donneront des autorisations locales : 11/4/1724 pour Metz , Sedan, Château-Regnault... le 15/4/1724 pour le Hainault...

L' arme de l'agent est lié à son statut : d'abord d'élève, puis de commandement, et ensuite de représentation.



# L'AGENT RECOIT SA DAGUE A L'ECOLE



Ici, une dague du modèle 3<sup>ème</sup> République à têtes de loup, ...sa datation :

- après 1879, comme le pantalon est à 2 bandes.
- et avant 1883, qui est la fin de l'attribution des dagues.



Le premier modèle de dague de l'école est celui de la Vénerie Royale de Charles X.

Fabriqué par Le Page, il porte la mention « *arquebusier du Roi* ».

La lame est une lame de chasse à 2 gouttières qui porte les mots « *École Forestière* ».





Première lame de l'École Forestière 1825 - 1840



Lame de l'École Royale Forestière Louis Philippe 1841 - 1848



Lame de l'École Nationale Forestière de la 2<sup>e</sup> République 1848-1852



Lame de l'École Impériale Forestière 2<sup>e</sup> Empire 1852 - 1870



Lame de l'École Forestière de la 3<sup>e</sup> République 1870 - 1903



Avec une  
couronne  
(Louis Philippe)



Suppression de  
la couronne  
(2e République)



A l'aigle  
(Second Empire)



Suppression de  
l'aigle  
(3e République)



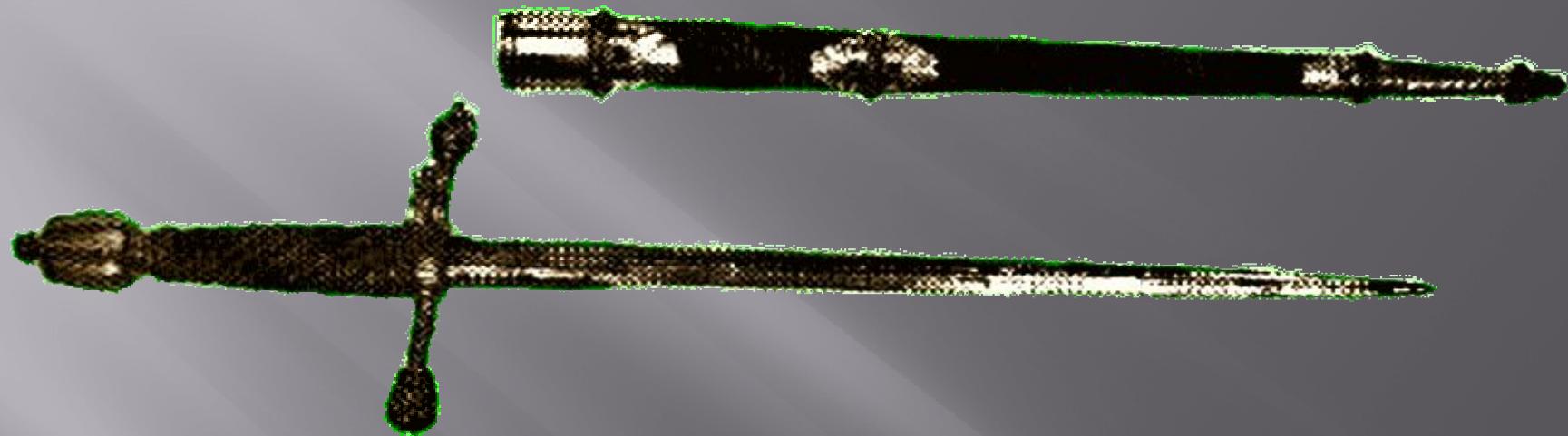
En 1852, l'école a abandonné les anciens modèles de dague en laiton coulé pour une dague en acier avec une belle relime et de belles gravures (Lepage ?). Compte tenu de son prix, et des difficultés d'entretien, elle fut vite abandonnée.

Dans les garnitures de cette dague on retrouve l'influence de l'école forestière de Tharandt.

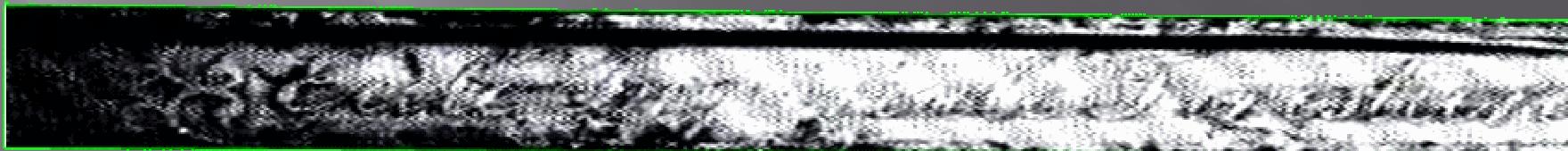
Elle porte, sur la lame, l'inscription «École Impériale Forestière».



# Poignard de l'époque de Viollet-le-Duc.

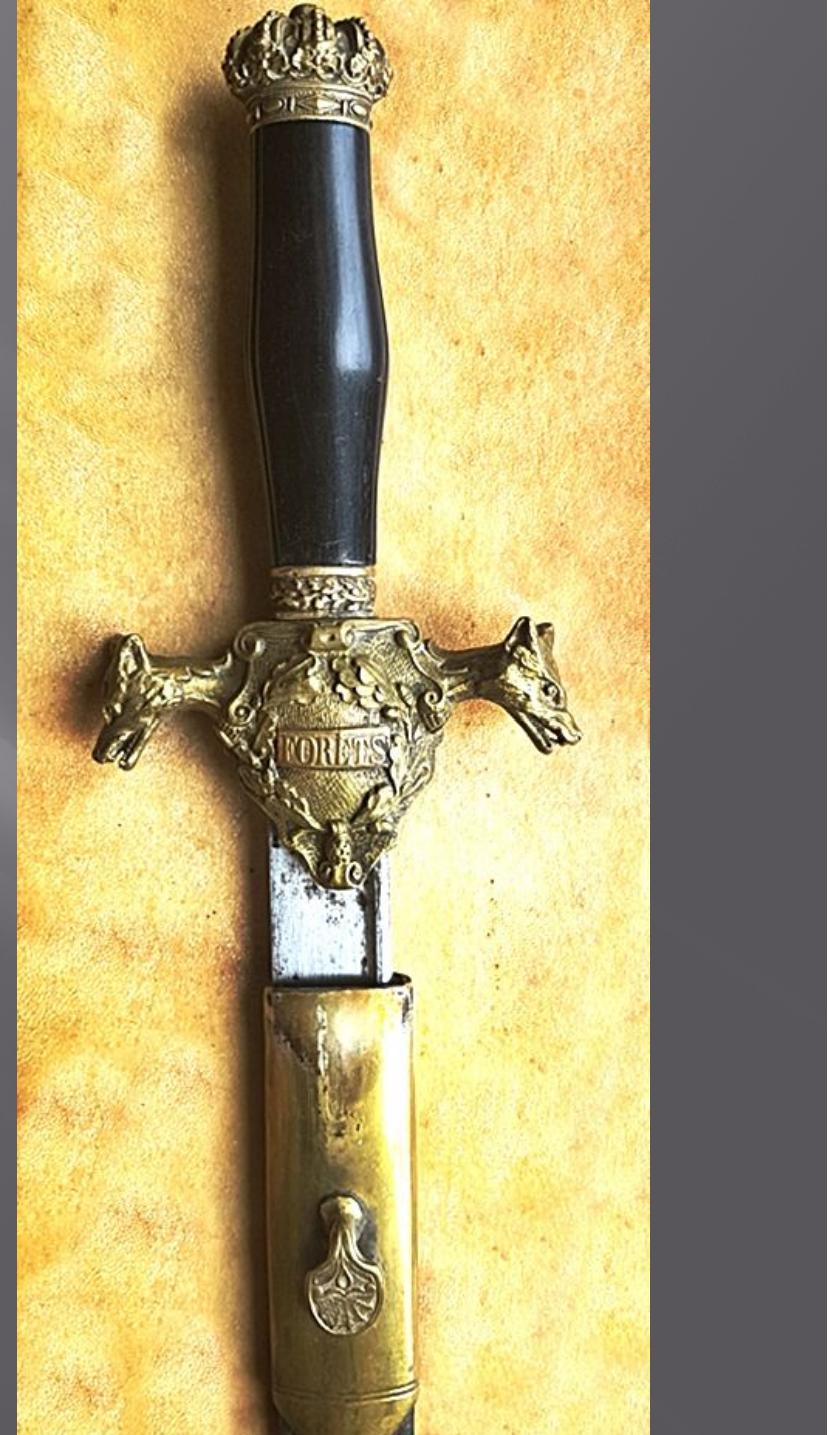


La lame porte l'inscription  
«Ecole Impériale Forestière».



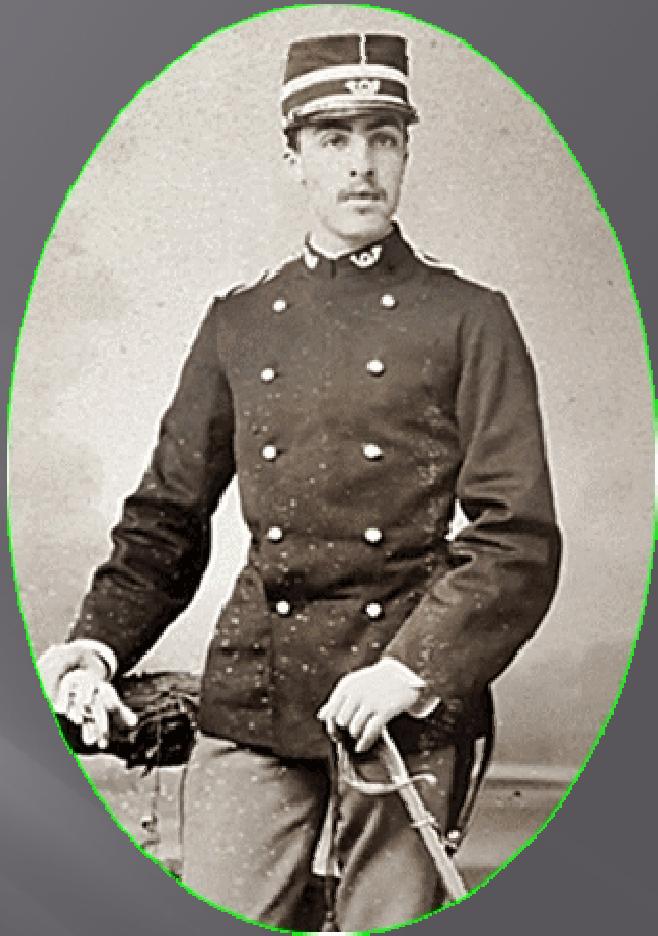
**On trouve différents modèles de dagues avec lame plate forestière, mais sans aucune inscription de l'école.**

**Il est probable que ce soit une dague d'agent de l'Administration des Eaux et Forêts qui n'a pas fait l'école.**





Dague de chasse offerte par 3 communes d'Alsace au garde général SCHWARZ. La dague en fer gravé porte des incrustations cynégétiques en métal précieux.



Du commissaire de l'administration, au garde général stagiaire, tous les agents forestiers portent un sabre.  
Le sabre est l'expression du commandement.

*Le sabre est l'expression du commandement nécessaire au jeune forestier dans les cadres militaires puis hiérarchiques. Il en existe une grande variété.*





La militarisation du corps forestier, leur donne un grade et un uniforme qui correspondent à ceux de l'armée. Les officiers forestiers participent au siège de Paris, entrent dans les états-majors. Les officiers portent un sabre comme tous les autres officiers.





La militarisation du corps forestier dès 1872 introduit une formation militaire à l'école de Nancy, complétée par une période de un an en régiment comme sous-lieutenant.

À cette époque le sabre va remplacer la dague sur les photographies de promotion.

Le seul modèle de sabre préconisé,  
est celui des officiers tirailleurs  
d'Afrique. (*Arrêté du 28/4/1873*).

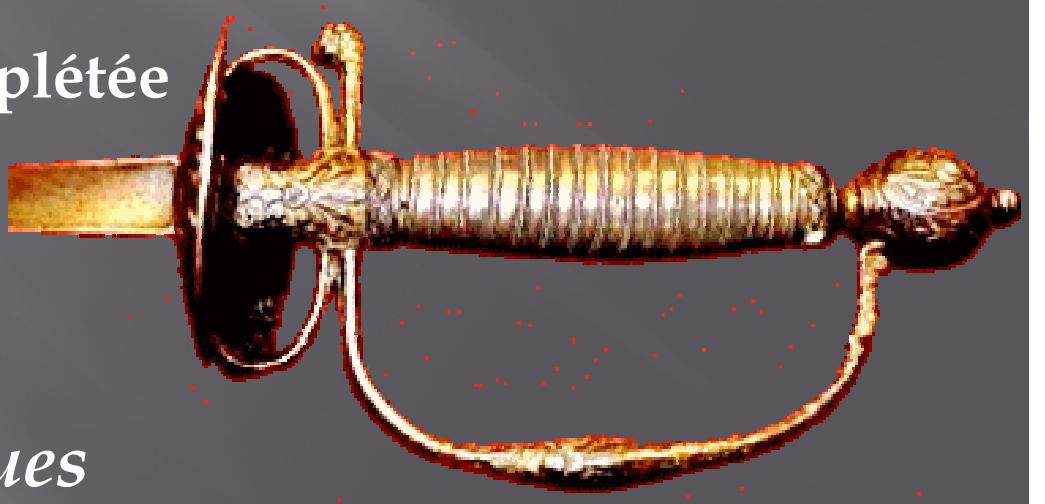


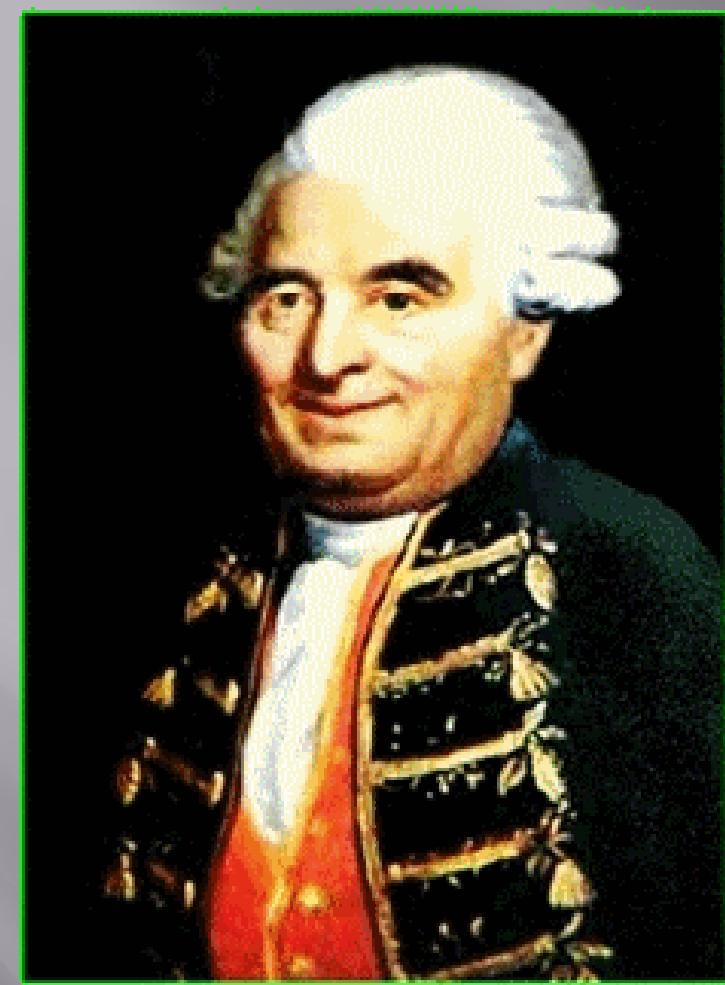
# DEVOIR DE REPRÉSENTATION

Régulièrement, le Maître,  
le Lieutenant des Eaux et Forêts  
représentent avant la révolution les  
autorités administratives et  
judiciaires en matière  
d'Eaux et Forêts.

La grande tenue doit être complétée  
par le port de l'épée.

*Épée du XVIII<sup>e</sup>,  
à décors cynégétiques*





**Jean-Louis  
Marrier de Bois d'Hyver  
Lieutenant de la Maîtrise  
des Eaux et Forêts  
de Fontainebleau**





inspecteur  
**1814**

inspecteur  
**1827**

**RESTAURATION**

Le clavier de l'épée nous renseigne sur la période :

- la présence de fleurs de lys et de la couronne, sont les symboles de la Restauration,
- les roseaux à massette et les feuilles de chêne, sont les symboles de l'Administration des Forêts.



inspecteur



conservateur

*MONARCHIE DE JUILLET*  
*1830 - 1848*



1<sup>er</sup> modèle au coq



Le 2<sup>ème</sup> modèle de l'épée sous Louis-Philippe reprend les symboles de l'Administration mais remplace les fleurs de lys et le coq par le cor de chasse qui est un symbole neutre... Il en existe au moins 2 modèles.



inspecteur



conservateur

*REPUBLIQUE FRANCAISE  
1848 - 1852*



*Clavier à cor de chasse,  
roseaux à massette et  
à feuilles de chêne.*



Si l'épée de la 2<sup>ème</sup> République est identique à celle de l'époque « Louis-Philippe », la couronne à l'extrémité de la poignée est remplacée par une pièce décorative.

# ÉPÉE SERVICE DES CHASSES

Il faut noter un certain attachement avec l'Administration des Forêts, mais les roseaux ont été remplacés par des rameaux de chêne, et les têtes de lions remplacées par des sangliers

(Période Louis-Philippe).  
*Cf vue 18.*





conservateur



administrateur



directeur général

*SECOND EMPIRE*

*1852 - 1870*



# LES AGENTS REFUSENT L'ÉPÉE A L'ABEILLE *du décret du 17/11/52 CIRCULAIRE 717.*

Ils refusent l'épée à l'aigle de toutes les administrations.

Ils en obtiennent une, avec la tête de loup sur le pommeau et la tête de renard sur le fourreau. L'épée se porte avec la jaquette queue de pie.



# L'AIGLE DU CLAVIER DE L'ÉPÉE DISPARAÎT...

Avec la défaite de 1870, l'aigle impérial est remplacé par soit le mot FORÊT, soit par un clavier aux attributs républicains ou même par un ancien clavier de l'époque « *Louis Philippe* ».



L'épée disparaît avec la suppression de la grande tenue. Elle est remplacée par un sabre, en 1873 pour l'école et en 1878 pour les conservations.

# UNE NOUVELLE ÉPÉE APPARAÎT A LA CRÉATION DU CORPS DES CHASSEURS FORESTIERS

MODÈLE D'ÉPÉE POUR LES INSPECTEURS GÉNÉRAUX ET LES CONSERVATEURS.



Métal argenté; poignée écaille; fond sablé.

*Métal argenté, fond sablé,  
poignée écaille, triple filigrane,*

L'épée à poignée en nacre, portée avec l'habit queue de pie, est abandonnée en 1873 (école) 1878 (conservations) en même temps que l'habit car elle n'a pas l'aspect d'une épée militaire.

En 1872, les officiers forestiers, entrant dans l'état-major lors de la mise en place du corps des Chasseurs Forestiers, reçoivent l'épée des officiers supérieurs, fabriquée en manufacture d'armes de l'état.

Les destinataires de l'arme sont les inspecteurs généraux de l'administration des Forêts.



*Épée avec un fourreau cuir à garnitures laiton*



L'épée a reçu dans un 1<sup>er</sup> temps un fourreau en cuir, remplacé au XXe par un fourreau en fer.

Le contre-clavier porte quelquefois les initiales du propriétaire, ici, Gallois Camille (1865-1952) né à St Etienne, entré à l'école en 1885, et qui a fait la guerre de 14. Nommé conservateur en 1918 et inspecteur général à Lyon en 1920. L'épée est datée de juin 1921.

Vous souhaitez apporter votre pierre à l'édifice en faisant remonter une information, une photo, une remarque !

Contactez moi :

[foretdeberce@gmail.com](mailto:foretdeberce@gmail.com)